



## Menace et plainte de vol non fondée

Par **Coco782426**, le **19/09/2018** à **14:38**

Bonjour,

Je travail en mairie et, dans le cadre de mon travail, on nous a demandé, à moi et mon collègue, d'intervenir dans un château pour débarrasser des livres de poche. Une fois là-bas, le gardien nous accueille, nous dit il y a ça et ça à prendre, donc nous nous exécutons puis il part avant que nous finissions. Une fois fini, nous allons regarder s'il ne reste rien à prendre. A ce moment là, il a commencé à nous insulter, nous traiter de voleur puis de tous les noms, il est devenu comme fou, nous a menacé de nous frapper, à fouiller notre camion et autre puis a fermé le portail pour nous empêcher de partir. Il n'y a eu aucune conversation possible, tout ce qu'il voulait c'était à tout prix nous accuser de vol. Maintenant, à cette heure, il veut porter plainte contre nous.

Ma question est : que dois-je faire et qu'ai-je le droit de faire ?

Merci beaucoup,  
cordialement.

En l'attente d'une réponse de votre part.

Par **jos38**, le **19/09/2018** à **15:27**

bonjour. attendez déjà de voir s'il a porté plainte. avez-vous prévenu la mairie de cet incident ? j'ai plusieurs interrogations: pourquoi, puisque le gardien vous avait montré les livres à emporter, êtes-vous retourné voir s'il y avait autre chose? il a fermé le portail pour vous

empêcher de sortir , comment avez-vous fait pour repartir?

Par **citoyenalpha**, le **20/09/2018 à 22:59**

Bonjour

vous pouvez déposer plainte pour outrage à agent public

L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est puni de :

7 500 € d'amende s'il est commis par un auteur unique

Vous pouvez demander des dommages intérêts pour le préjudice subit

Vous pouvez bénéficier de la protection fonctionnelle.

Restant à votre disposition